



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3556

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour son programme d'actions 2019 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et hôtellerie : schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT)

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

**Président** : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 25 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

**Présents** : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouvermeyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

**Absents excusés** : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devinaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme lehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

**Absents non excusés** : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

**Conseil du 8 juillet 2019****Délibération n° 2019-3556**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour son programme d'actions 2019 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et hôtellerie : schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT)**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (CCILM) assure 3 missions principales au service du développement des entreprises et du territoire :

- représenter les entreprises et les commerçants et être leur porte-parole auprès des pouvoirs publics,
- accompagner les entreprises de la création jusqu'à la transmission en passant par toutes les phases de croissance et de développement : création/reprise transmission, développement commercial, ressources humaines, formation/apprentissage, innovation, développement durable, veille et intelligence économique, international,
- contribuer à la gestion des grands équipements utiles au développement et à l'attractivité du territoire : Eurexpo, EM Lyon Business School.

Son action sur la thématique du commerce et de l'hôtellerie concerne les différents champs de développement de ces activités : observation de l'activité, accompagnement à la création, installation/locaux, promotion, développement commercial.

Sur la base d'un partenariat étroit avec la Métropole de Lyon sur les thématiques du commerce et de l'hôtellerie, la CCILM sollicite un soutien financier pour poursuivre son action dans ces 2 domaines.

**II - Objectifs de la Métropole**

La Communauté urbaine de Lyon, devenue Métropole de Lyon au 1<sup>er</sup> janvier 2015, s'est dotée en 2009 d'un schéma d'accueil des entreprises (SAE), afin de réguler le marché foncier et immobilier et renforcer le caractère sécurisant et attractif de l'agglomération. Ce schéma s'est décliné en schémas sectoriels pour les activités commerciales et hôtelières : le SDUC et le SDHT. Ces 2 documents "cadre" fixent les grandes orientations des politiques d'urbanisme commercial et de développement de l'hébergement touristique sur le territoire de la Métropole.

En matière d'activités commerciales, les 3 grands piliers sur lesquels repose la stratégie de développement commercial de la Métropole (SDUC 2017-2020) sont :

- améliorer l'autonomie commerciale des bassins de vie dans la réponse aux besoins courants des consommateurs,
- favoriser un développement commercial créateur d'urbanité,
- réaffirmer l'attractivité commerciale de la Métropole et son caractère innovant.

Le confortement du commerce de proximité constitue un axe fort de la stratégie de développement commercial. Il s'agit de maintenir, dynamiser, mailler, voire densifier les activités de proximité, qui constituent l'armature commerciale de base à même de répondre aux besoins de première nécessité des habitants, mais aussi de participer de l'animation urbaine, de l'attractivité résidentielle des territoires, de la cohésion sociale et de la qualité de vie des habitants.

Enfin, les réflexions nouvelles portées par les partenaires du SDUC ont permis de faire émerger la nécessité d'intervenir plus directement et plus massivement sur le commerce de proximité pour répondre aux enjeux d'évolution des modes de consommation et de rapprochement avec les territoires. Les chambres consulaires constituent des partenaires privilégiés sur lesquels la Métropole peut s'appuyer pour renforcer ses interventions sur le commerce de proximité.

Concernant l'hôtellerie, 3 grandes orientations sont retenues : accompagner un développement qualifié et phasé, promouvoir et faciliter la diversification et la modernisation de l'offre hôtelière et encourager le développement d'une offre d'hébergements alternatifs.

L'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle de ces 2 schémas comprennent une démarche partenariale forte, associant de nombreux intervenants au sein de leur gouvernance respective :

- pour le SDUC : la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) du Rhône, le Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL), la CCILM, l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise et la Métropole,

- pour le SDHT : l'Office de tourisme et des congrès de la Métropole de Lyon, le Comité régional du tourisme Rhône-Alpes, l'Union des métiers de l'industrie hôtelière (UMIH), le Groupement national des chaînes (GNC), la CCILM et la Métropole.

La Métropole et la CCILM travaillent en étroite partenariat : la présente délibération vise à approuver, pour l'année 2019, la convention entre la Métropole et la CCILM concernant le financement d'actions entrant dans le champ des orientations inscrites dans le SDUC et le SDHT. Elle vise plus globalement à fixer le cadre général du partenariat avec la CCILM sur les champs du commerce et de l'hébergement touristique.

### **III - Compte-rendu et bilan des actions réalisées au titre de l'année 2018**

Par délibération n° 2018-3072 du 5 novembre 2018, le Conseil a attribué une subvention d'un montant de 77 500€ au profit de la CCILM pour la réalisation de son programme d'actions 2018 sur les volets commerce et hôtellerie.

Le partenariat entre la CCILM et la Métropole sur l'année 2018 s'est illustré de la manière suivante :

#### **1° - Stratégies**

La CCILM et la Métropole ont assuré, en lien avec les autres partenaires, la mise en œuvre des documents d'orientation stratégique (SDUC et SDHT), ainsi que la réalisation de dispositifs d'observation (observatoire hôtelier conjoncturel, observatoire des résidences de tourisme, observatoire du commerce).

#### **2° - Programmation**

La CCILM et la Métropole ont travaillé ensemble à la régulation de l'offre commerciale et hôtelière sur l'agglomération en adéquation avec les grands principes stratégiques du SDUC et du SDHT.

#### **3° - Promotion**

Le programme d'actions a été réalisé. Son objectif global était de renforcer l'attractivité de l'agglomération lyonnaise, de diversifier et consolider sa zone de chalandise, de contribuer au tourisme urbain, notamment par l'attraction d'enseignes exogènes. Son bilan est le suivant :

##### **a) - Reconstitution de Lyon Visio Commerce**

L'édition 2018 a permis de réunir environ 50 participants dont une trentaine de développeurs d'enseignes autour de 4 conférences thématiques (10ème enquête consommateurs, projets et opportunités d'implantation sur la métropole lyonnaise, actualité de la Presqu'île et valeurs locatives, et urbanisme appliqué dans le processus d'implantation) et de la visite des sites commerciaux du Grand Hôtel Dieu puis de Carré de Soie.

### **b) - Reconduction du forum Franchise**

L'édition 2018 a accueilli plus de 2 000 porteurs de projets (dont 15 % originaire de l'extérieur de la région) et 150 stands (franchiseurs français et internationaux, experts et prestataires de la franchise, partenaires et institutionnels). Un "espace projets", commun à la Métropole et aux sites de management de centre-ville, a été reconduit afin de présenter des opportunités d'implantation sur l'agglomération.

### **c) - Evolution de la Grande semaine du commerce en Trophées du commerce**

La nouvelle formule de cette opération de valorisation du commerce de proximité a permis d'enregistrer 65 candidatures réparties en différentes catégories : Reprise d'entreprise, Commerce ou restaurant connecté, Développement et croissance, Action ou animation commerciale, Commerce non sédentaire, Aménagement, Innovation, concept, Commerce favorisant l'apprentissage et l'alternance.

## **4° - Innovation**

L'opération biennale Lyon Shop et Design (LSD) est destinée à stimuler les collaborations entre les commerçants / hôteliers et les professionnels de l'architecture et du design, et encourager la réalisation de concepts qualitatifs et innovants. L'année 2018, destinée à préparer le concours 2019, a notamment été marquée par la tenue de 3 ateliers (Couleur, Lumière, Sourcing) ayant réuni 140 participants, la mise en œuvre de l'appel à candidatures (environ 100 candidatures reçues), l'organisation de l'événement (constitution du jury, recherche d'un président de jury "emblématique" de la profession, conférence de presse de lancement, sélection des finalistes), le montage financier et la recherche de sponsors privés (enveloppe supérieure à 100 000 €), et par la mise en place des partenariats de tous types.

## **5° - Gestion de sites**

La CCILM et la Métropole sont les partenaires historiques des 5 structures de management de centre-ville présentes sur le territoire métropolitain. La CCILM est mobilisée pour accompagner ces structures dans la mise en œuvre de leurs actions : Oullins centre-ville, Centre Neuville, Tendance Presqu'île (Lyon), Destination Gratte-ciel (Villeurbanne) et Lyon 7 Rive gauche.

## **6° - Commerce de proximité**

Cette action a pris la forme d'interventions variées en appui de la Métropole ou des communes.

### **a) - Volet ingénierie Grand Lyon**

La CCILM a accompagné la Métropole sur les sujets suivants :

- élaboration de stratégies commerce intercommunales : le travail expérimental sur le territoire Val de Saône engagé en 2017 a été poursuivi,
- boîte à outils commerce de proximité : contribution à la rédaction du guide du commerce de proximité édité par la Métropole, préparation de l'événement Commerce de proximité de juin 2018 et interventions,
- divers : expertise foncier / préemption, présentation des résultats de la 10° enquête ménages sur le territoire Rhône-Amont.

### **b) - Volet appui aux communes**

La CCILM a été mobilisée par la Métropole pour des expertises ponctuelles sur les sites suivants :

- Saint Fons - participation au groupe technique, rapport préemption, aide à la rédaction d'une plaquette de communication,
- Quincieux : expertise commerce,
- Charly : étude de marché,
- aide à la mise en place du droit de préemption commercial : Collonges au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or et Chassieu.

## **7° - Commerce et territoires**

La journée, qui s'est tenue le 18 décembre 2018, a réuni environ 90 participants, et s'est déroulée en 2 temps :

- matinée dédiée aux conférences plénières :

- . actualités législatives et dispositifs d'appui au commerce (soldes, lois Pacte et Elan, plan Action cœur de ville, plan de soutien du commerce de la Région Auvergne-Rhône-Alpes),
- . évolution des concepts commerciaux : intervention de M. Olivier Badot, docteur en économie et expert sur les thématiques du commerce et de la distribution ;

- après-midi d'ateliers thématiques :

- . atelier 1 : Comment mieux gérer ses locaux commerciaux ?
- . atelier 2 : Les nouveaux concepts de proximité et les circuits courts.

## **IV - Programme d'actions 2019 et plan de financement prévisionnel**

Sur la base de ce bilan, il est proposé de poursuivre ce partenariat par un soutien à la réalisation des actions suivantes au titre de l'année 2019, pour un montant global de 64 500 €.

### **1° - Lyon Visio commerce**

Objectifs de l'action : mettre en avant les potentialités de développement des sites commerciaux prioritaires de l'agglomération auprès d'un public de développeurs d'enseignes en recherche de nouvelles implantations. Entretien des relations étroites avec les acteurs privés de l'implantation commerciale et les professionnels des réseaux.

Montant : la Métropole propose de s'inscrire dans la continuité des années précédentes, en maintenant son soutien financier à 4 300 € pour 2019.

### **2° - Observatoire de l'hôtellerie**

Objectifs de l'action : disposer d'informations qualifiées, utiles dans le cadre de la mise en œuvre et de l'actualisation du SDHT. Être en mesure de contribuer à l'affirmation de la stratégie touristique métropolitaine.

Montant : la Métropole propose de poursuivre sa participation à hauteur de 4 200 € en 2019.

### **3° - Lyon Shop et Design (LSD)**

Objectifs de l'action : favoriser le rapprochement entre commerçants et professionnels de l'architecture et du design, dans un objectif d'accroissement de la performance du point de vente. Conforter la place de la métropole lyonnaise en tant que destination shopping de qualité. L'année 2019 sera dédiée à l'aboutissement du concours LSD en juin et permettra de récompenser les projets les plus aboutis. En marge de l'événement, le partenariat permettra de poursuivre le travail de fond auprès des commerçants et des architectes designers (ateliers, actions de conseil tout au long de l'année), en faveur d'une armature commerciale de 1<sup>er</sup> rang.

Montant : la Métropole souhaite renouveler son soutien financier à cette opération, avec une participation globale, pour l'ensemble du cycle biennal, de 46 000 €, soit 23 000 € au titre du programme d'actions 2019, au même niveau que la participation 2018.

### **4° - Trophées du commerce**

Objectifs de l'action : inscrire dans l'ensemble du programme d'actions du SDUC un événement fédérateur et festif qui puisse servir de support à la mise en valeur de commerçants ou unions commerciales s'étant distingués par des réalisations exemplaires d'animation, de promotion, de modernisation etc. Grâce au partenariat avec le groupe Le Progrès, l'action a aussi pour effet de donner à l'événement une résonance grand public sur la question du commerce de proximité.

Pour 2019, cette action aura une résonance particulière, en raison de l'impact en profondeur qu'a eu le mouvement des gilets jaunes sur les centralités commerciales, et elle s'organisera autour de 3 temps forts :

- la prospection et la mise en valeur des commerçants candidats via des "portraits de commerçants" à paraître dans les éditions locales du Progrès,
- l'évaluation des dossiers de candidature et la désignation des lauréats,
- l'organisation d'une soirée réservée aux commerçants et la remise de trophées à des chefs d'entreprise ou à des unions commerciales visant à récompenser des dynamiques d'entreprises ou d'associations remarquables.

Montant : il est proposé un soutien financier de la Métropole de 12 000 € pour 2019.

#### 5° - Forum Franchise

Objectifs de l'action : proposer un temps d'échanges et de rencontres entre franchiseurs et porteurs de projets ou chefs d'entreprise qui souhaitent se développer en franchise (15 conférences et ateliers thématiques et 150 stands des réseaux de franchise), et présenter les sites et projets commerciaux de la Métropole (dont les 5 sites de management de centre-ville) à travers l'accueil d'un espace "projets".

Montant : compte tenu de l'intérêt de cet événement pour la promotion des projets et centralités lyonnaises, la Métropole propose de renouveler son engagement à hauteur de 5 000 € en 2019.

#### 6° - Commerce de proximité

Objectifs de l'action : mieux répondre aux besoins relatifs à la préservation, à la dynamisation et au développement du commerce de proximité à travers des actions organisées en 2 axes pour l'année 2019 :

- axe 1 : réponse aux besoins d'échelle intercommunale : événement dédié au commerce de proximité, stratégies territoriales, observation commerciale, mise en place d'un nouveau dispositif d'aides directes aux très petites entreprises (TPE), en coopération avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- axe 2 : ingénierie et accompagnement des communes : études stratégiques, plan d'actions et programmation commerciale sur les centralités, appui à la commercialisation de locaux commerciaux, prospection de commerçants, expertise et conseil juridique, etc.

Montant : au regard des besoins effectifs traités en 2018, la Métropole cofinancera cette action à hauteur de 12 000 € pour l'année 2019.

#### 7° - Commerce et territoires

Objectifs de l'action : organiser une rencontre annuelle avec les élus et techniciens de collectivités territoriales, pour présenter les évolutions législatives et réglementaires dans le domaine de l'urbanisme commercial, et partager une vision commune du développement raisonné de l'appareil commercial avec l'ensemble de ces acteurs.

Montant : la Métropole propose de participer, à hauteur de 4 000 € en 2019, afin de pérenniser l'événement qui constitue aujourd'hui un espace d'échanges essentiel avec les communes.

Budget prévisionnel 2019, hors dépenses internes de personnel :

	Actions 2019	Dépenses (en €)	Recettes (en €)			
			CCILM	Métropole de Lyon	Autres	Total
1	Lyon Visio commerce	9 000	4 700	4 300	0	9 000
2	Observatoire de l'hôtellerie	8 400	4 200	4 200	0	8 400
3	Lyon Shop Design	199 200	74 200	23 000	102 000	199 200
4	Trophées du commerce	36 000	14 000	12 000	10 000	36 000

	Actions 2019	Dépenses (en €)	Recettes (en €)			
			CCILM	Métropole de Lyon	Autres	Total
5	forum Franchise	315 407	0	5 000	310 407	315 407
6	commerce de proximité	22 000	10 000	12 000	0	22 000
7	participation à des salons professionnels (SIEC)	6 000	6 000	0	0	6 000
8	commerce et territoires	8 000	4 000	4 000	0	8 000
	<b>Totaux</b>	<b>604 007</b>	<b>117 100</b>	<b>64 500</b>	<b>422 407</b>	<b>604 007</b>

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer à la CCILM une subvention de 64 500 € pour la réalisation de ce programme d'actions sur le commerce et l'hôtellerie en 2019.

Une évaluation sera effectuée par la Métropole sur la base d'un rapport d'activités fourni par la CCILM sur les différentes actions conduites sur l'exercice 2019 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 64 500 € au profit de la CCILM pour la réalisation du programme d'actions 2019 sur les volets commerce et hôtellerie,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la CCILM définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 60 300 € (commerce) et 4 200 € (hôtellerie), sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opérations n° 0P01O0868 et n° 0P04O1573.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.